



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 28 septembre 2017

Présents : MM. GANÉE Roger, IMBERT Alain, TRAPET Edouard, BOULAHYA Rachid (arrivée à 20h45), GIORGIS Jean-Jacques, GELIN Yves, ERTUGRUL Ali et Mmes HOSTALIER Valérie, BROCAT Nathalie, SUILLEROT Emilie, ROUX Michèle, LABELLE Aurélie.

Absent(s)-excusé(s) : MM. DA SILVA Carlos (procuration à Mme ROUX Michèle) et GANÉE Jean-François.

Absent(s) non-excuse(s) /

Secrétaire de séance : Madame LABELLE Aurélie

A l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du jeudi 17 août 2017 est adopté.

I – Communauté de Communes Rives de Saône

a) **Transfert ZAE à EPCI :** M. le Maire rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Rives de Saône a la compétence concernant les zones d'activité économique. Il présente le document établi par le Cabinet STRATORIAL Finances, mandaté par la Communauté de Communes Rives de Saône, détaillant les conséquences financières pour la commune en cas de transfert de charges (voirie, réseaux) ainsi que l'avis rendu par la CLETC le 18 septembre dernier sur ce transfert. Après échanges sur ce dossier, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'acter que la gestion et l'entretien de la voirie et des équipements présents dans la zone artisanale étant de la compétence communale, aucun transfert n'est à prévoir et de ce fait l'impact est nul sur l'attribution de la compensation de la commune,

- D'acter que le bâtiment-relais « Garage Renault-Pinassaud » restera la propriété de la commune de SAINT-USAGE qui en assurera la gestion et l'entretien jusqu'en 2024,

- D'acter que les terrains aménageables restant à commercialiser et ainsi que les terrains non aménageables du périmètre de la ZAE (emprise du bassin de rétention) : depuis le 1^{er} janvier 2017, le transfert est en pleine propriété à la Communauté de Communes. Prix de vente à déterminer au vu de l'avis de France Domaine et par acte notarié,

- De demander que des réunions de concertation pour la vente de ces terrains par la commune à l'EPCI soient prévues afin de permettre d'établir au mieux les budgets à venir,

- D'acter que les travaux de création d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales de la zone artisanale/lotissement « 2000 » seront assurés par la Communauté de Communes Rives de Saône (maître d'ouvrage) qui demandera à la commune de SAINT-USAGE le remboursement de la quote-part concernant le lotissement « 2000 » (23,5 %),

- D'acter que la commune de SAINT-USAGE demandera le remboursement, sur la même quote-part, à la Communauté de Communes Rives de Saône de l'étude réalisée pour ce futur bassin de rétention par le cabinet IRIS Conseils,

- D'approuver le rapport de la CLECT du 18 septembre 2017,

- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire aux négociations et à l'aboutissement de ce transfert (procès-verbal, convention, acte, etc.) entre la commune de SAINT-USAGE et la Communauté de Communes Rives de Saône

b) **Piscine/Le Boat/abandon projets parking/crèche-halte-garderie :** M. Alain IMBERT, en sa qualité de vice-président en charge des travaux au sein de la Communauté de Communes Rives de Saône fait un point sur les dossiers suivants :

- **Piscine :** lors du dernier conseil communautaire du 27 septembre, décision de réaliser une nouvelle étude pour connaître avec exactitude le coût d'une réhabilitation et bâtir le plan de financement de l'opération avec les subventions attendues.

- **Le Boat :** les travaux se terminent. Bail : la signature est toujours en cours de négociation.

- **Abandon projets parking :** le lieu retenu à Saint-Usage étant en zone rouge du PPRI, en conséquence impossibilité de réaliser le parking. Concernant une éventuelle implantation à Saint-Jean-de-Losne, décision suspendue dans l'attente de la signature du bail pour le bâtiment « Le Boat ».

La péniche d'accueil « Le Boat » interdite à l'exploitation, il est acté qu'elle sera déchirée.

- **Crèche-halte-garderie :** les travaux ont débuté le 25/09/2017. La fin des travaux est envisagée en juillet 2018 pour une ouverture en septembre 2018.

- c) **Projet modification statuts – version n° 9** : suite à remise d'un document de travail de la commission « Statuts » présentant les modifications qui seront apportées, M. le Maire explique que cette nouvelle version sera entérinée lors d'un prochain conseil municipal. Trois compétences seront transférées à la Communauté de Communes au 1er janvier 2018 : GEMAPI, Assainissement collectif- Eaux pluviales, Maison des Services Publics. Le PLUi fera l'objet d'une réflexion particulière.

II – Syndicat des Eaux Pays Losnais

Chaque conseiller municipal a été destinataire des derniers comptes rendus de réunion concernant la mise en service des puits de Saint-Jean-de-Losne/Saint-Usage ainsi que les travaux envisagés. Présentation par M. le Maire des dernières analyses d'eau qui mettent en évidence la présence d'antraquinone. Des investissements importants sont à prévoir pour garantir une bonne qualité de l'eau potable : remise éventuelle en service des puits à proximité du camping de Saint-Jean-de-Losne et mise en place d'une filtration.

III -Communications du Maire

- a) **Travaux eaux pluviales route de Trouhans** : à l'**unanimité**, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise CANTOT SARL pour un montant de 2 469,55 €HT.
- b) **SBV lettre inf'eau n° 40** : transmise par mail à tous les conseillers municipaux le 24 août 2017.
- c) **Ecole élémentaire vente vieilles tables et chaises** : suite au changement du mobilier scolaire, le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de vendre l'ancien mobilier scolaire au prix de 5 € l'ensemble (1 table/1 chaise). Le montant de la vente sera versé au CCAS.
- d) **Droits de préemption** : présentation par M. le Maire des demandes reçues et traitées depuis le conseil municipal du 17 août 2017.
- e) **Décision modificative budget Salon de Coiffure** : à l'**unanimité**, le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 1 concernant les résultats reportés de l'année 2016.
- f) **Cérémonies** : M. le Maire présente les cérémonies à venir (récompenses jeunes diplômés, cérémonie du 11 novembre, distribution des colis des Aînés, Goûter des Aînés, Vœux du Maire).
- g) **Cours/enseignement de la langue française au Collège « Les Hautes Pailles » - Echenon** : M. le Maire informe les conseillers de sa rencontre avec Mme Catherine ABADIE, principale, qui l'a alerté sur les problèmes rencontrés en raison d'un manque de maîtrise de notre langue par certains élèves. Mise en place de cours de français courant octobre destinés aux parents d'origine étrangère.
- h) **Festia Eusébiennne** : prochain concert le samedi 14 octobre à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Saint-Usage.

V – Questions diverses :

- Suite à demande d'Edouard TRAPET, M. le Maire confirme que la locataire du logement communal 1 place du 8 mai 1945 l'a informé ce jour de son départ.
- **Cimetière** : Mme Emilie SUILLEROT a entendu parler d'une pétition concernant son manque d'entretien. Aucun courrier reçu en mairie. M. le Maire précise, qu'en sa qualité de président de la commission syndicale du cimetière, il est déjà intervenu auprès du gardien de cimetière à ce sujet.
- Monsieur Yves GELIN trouve dommageable que l'éclairage public de l'arboretum ne fonctionne plus. M. Alain IMBERT l'informe que la Communauté de Communes vient d'accepter les devis pour procéder au remplacement de l'ensemble des luminaires vandalisés.

Fin de la séance : 22 heures 40.